

Brest à Pied et à Vélo - 2 rue Paul Dukas - 29200 Brest  
Permanence le lundi à l'Adess, 7 rue de Vendée de 8 h 30 à 17 h 30  
Tél. : 07 61 55 19 82



**BOURSE AUX VÉLOS**  
**de la foire Saint-Michel 2014**  
organisée par l'association  
*Brest à pied et à vélo (BAPAV)*

**Lieu :** Station Tram château , Brest.

**Dates :** samedi 27 et dimanche 28 septembre 2014.

**Horaires :** dépôt des vélos de 9 h à 12 h,  
vente des vélos de 11 h à 17 h.

Cette bourse est du type dépôt-vente : l'association *Brest à pied et à vélo* (ci-après désignée par *l'Association*) prend en charge sur son stand l'exposition et la vente des vélos qui lui sont confiés et prélève à son bénéfice une commission de 10 % sur les ventes réalisées.

## **RÈGLEMENT**

### **Déposant**

Le déposant doit avoir lu le présent règlement et l'approuver. Conformément à la législation, le déposant ne doit pas avoir participé à plus de deux journées de vente ouverte aux particuliers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

1. Le dépôt des vélos se fait le jour-même, entre 9 h et 12 h, au stand de l'Association.
2. Seuls sont acceptés des vélos en état de marche ou aisément réparables, dans la limite de 3 vélos par déposant. Les accessoires type carriole, FollowMe, siège bébé sont acceptés.
3. L'Association se réserve le droit de refuser la prise en charge d'un vélo par manque de place ou toute autre raison (valeur du vélo, particularité rendant souhaitable la présence du vendeur, doutes sur l'origine du vélo...).
4. Le déposant certifie être le propriétaire (ou ayant droit) du vélo qu'il met en vente. Il en reste propriétaire tant que le vélo n'a pas été vendu et peut le récupérer à tout moment jusqu'à la fermeture du stand (18 h).
5. La présentation d'une pièce d'identité est exigée de tout déposant. Il doit certifier, en signant la fiche de dépôt-vente, que sa vente respecte les conditions convenues par le présent règlement.



6. Le prix du vélo est fixé par le déposant. Si la vente a lieu, une commission de 10 % est prélevée par l'Association, à moins que le déposant ne soit adhérent de l'Association, auquel cas la vente se fait sans commission.

7. Une fiche de dépôt-vente identifiant le vélo à vendre (avec ses accessoires éventuels) est remplie et signée par le déposant. Cette fiche tiendra lieu d'acte de vente si le vélo est effectivement vendu. Y seront joints, dans la mesure du possible, tous documents facilitant la traçabilité du vélo (acte de vente, factures, bon de garantie...).

8. Si la vente a lieu, le déposant perd ses droits sur le vélo, qui devient propriété de l'acheteur. La somme convenue (90 % du prix auquel le vélo a été vendu) lui est versée au stand de l'Association sur présentation d'une pièce d'identité. Une fois le vélo vendu, le déposant peut retirer son dû à tout moment dans les limites d'ouverture du stand (dimanche 18 h, dernier délai).

9. La nuit du samedi au dimanche, le déposant peut laisser sur place le matériel qu'il souhaite remettre en vente le lendemain mais l'Association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration pouvant survenir entre samedi 18 h et dimanche 9 h.

10. Le matériel invendu non réclamé dimanche à 18 h est considéré comme cédé gratuitement par le déposant à l'Association.

### **Acheteur**

11. La vente des vélos commence à 11 h et se termine à 17 h.

12. Une personne intéressée par un vélo a la possibilité de l'essayer devant le stand en échange du dépôt d'une pièce d'identité.

13. Sa décision prise, l'acheteur règle à l'association le prix convenu par le déposant du vélo. Il complète et signe la fiche de dépôt-vente, qui fait office d'acte de vente dudit vélo entre le déposant et l'acheteur.

14. L'acheteur repart avec le vélo, les accessoires et documents qui lui sont éventuellement joints, ainsi qu'un reçu signifiant qu'il en est le nouveau propriétaire

15. L'acheteur bénéficie d'une réduction (2 euros au lieu de 6 euros) s'il souhaite faire marquer sur place son vélo et l'enregistrer au fichier Bicycode. Ce tarif s'applique également aux vélos repris par les déposants.